

P508861

fédération royale des cercles  
philatéliques de Belgique  
a.s.b.l.

trimestriel paraît en janvier - avril - juillet - octobre

# Belgaphil 21

cadeau  
**GRATUIT**

Organe officiel de la F.R.C.P.B.

- 3 Le mot du Président
- 4 Les timbres-poste préoblitérés belges avec perforations d'entreprises. Edition I - 2010
- 12 Agenda Informations & Communiqués
- 15 La ligne de chemin de fer 132 - Charleroi - Walcourt - Vireux
- 21 L'Histoire postale ... vers un nouvel avenir

palmarès  
**2010**

édition 31 janvier 2011

éditeur responsable:

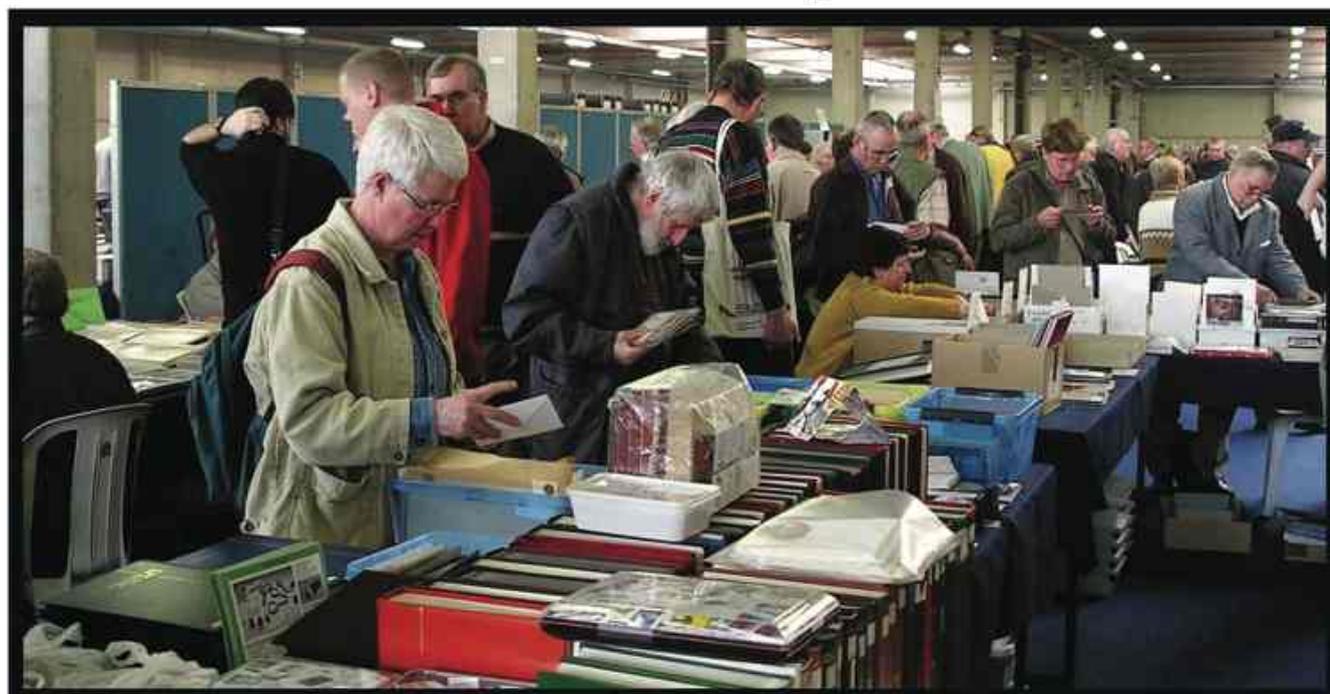
Eddy Van Vaeck

Rue Longtin, 44

B-1090 BRUXELLES

**GRATUIT** pour tous les membres de la F.R.C.P.B.

## Salon International de la Philatélie et de la Numismatique



**2 & 3 avril 2011**

**antwerp expo**

Jan van Rijswijcklaan 191  
2020 Anvers

*Samedi de 10h00 à 18h00*

*Dimanche de 10h00 à 16h00*

Entrée: € 3.00

FNIP VZW BOEKENBERGLEI 181-3 BE-2100 DEURNE

www.fnip.be - info@fnip.be - tel.: +32(0)486 96 22 85 - fax: +32(0)3 233 89 70

En collaboration avec la FNIP nous offrons à nos lecteurs une entrée gratuite:  
Présenter ce bon à l'entrée pour une entrée gratuite le 2 ou le 3 avril 2011

nom: .....

adresse: .....

.....



## Le mot du Président



**Eddy Van Vaeck:** Président National de la F.R.C.P.B.

**E**n ce début d'année, je tiens à présenter mes meilleurs vœux à tous les lecteurs et à leurs familles. Puisse 2011 combler tous leurs espoirs, principalement une excellente santé et de mettre la main sur l'unique timbre-poste ou le fameux document qui manque à leur collection.

Je dois aussi remercier, tous les membres de la direction de la F.R.C.P.B., tous les clubs et leur comité, les nombreuses personnes désintéressées et bénévoles, pour leur enthousiasme et la peine qu'ils se donnent pour animer la « vie philatélique ». Sans ces bénévoles, ni notre hobby ni nos clubs ne pourraient survivre. Merci de tout cœur.

L'année 2011 sera une année prometteuse sur tous les plans, surtout si l'on songe aux nouvelles émissions prévues. Lors de leur présentation, il y a quelque temps à Bruxelles, les participants ont pu admirer ce que 2011 leur apportera. Evidemment, il est vrai qu'il y a les « pour » et les « contre ». Mais je suis convaincu que la plupart des personnes feront de leur mieux pour garder leur collection la plus complète possible et achèteront ces nouvelles émissions. Maintenant il est aussi vrai que chacun, collectionne comme il l'entend, investit dans ce qu'il veut et construit sa collection selon son goût. Dans le petit monde de la philatélie rien n'est obligatoire mais tout est possible.

Nous ne savons actuellement rien des conséquences de l'ouverture du marché postal, mais une chose est certaine elle entraînera une hausse des tarifs postaux au niveau européen. L'avenir nous dira ce que cela signifie. Est-ce un premier pas ? Y en aura-t-il d'autres ? Qui peut le dire !

Avec le Belgaphil 21, le magazine entame sa 6<sup>e</sup> année d'existence. Une belle prestation pour l'équipe de la rédaction, elle espère encore pouvoir bénéficier de votre collaboration. D'autre part, de beaux et bons articles sont évidemment espérés, nul n'est besoin qu'ils fassent 5 à 10 pages ou plus. Les articles d'une page sont les bienvenus. Soyez rassurez, en cas de doute prenez simplement contact

avec le rédacteur en chef, il vous expliquera nos besoins et ce que nous attendons d'un article.

Au niveau fédéral, 2011 est l'année des élections. Les administrateurs, les délégués provinciaux et les commissaires nationaux seront élus au cours du 4<sup>e</sup> trimestre. Le comité de gestion journalière sera constitué en janvier 2012 en fonction du résultat des élections. Quels bénévoles en feront partie ? A lire dans votre boule de cristal ! Mais une chose est sûre, ceux qui dirigeront la F.R.C.P.B. en 2012 devront travailler, car une association comme la nôtre doit rester « up to date » et garder le cap comme il a été maintenu depuis 120 ans.

Il y aura peu d'expositions organisées en Europe ces prochaines années c.-à-d. en 2011, 2012 et 2013. Seuls quelques pays exotiques et lointains seront organisateurs.

En conséquence, les collectionneurs et la F.R.C.P.B. devront faire des choix et nous ne participerons donc pas à certaines expositions. C'est d'ailleurs déjà le cas pour PhilaNippon 2011 à Yokohama (Japon), trop peu d'inscriptions et comme nous ne déléguons donc pas de commissaire, la Belgique ne sera pas représentée. Merci de votre compréhension.

Nous aurons probablement dans quelques mois une meilleure vue sur l'avenir en ce qui concerne les expositions. Qui vivra verra.

Faites en sorte, que 2011 soit une excellente année philatélique.

Votre président,  
Eddy Van Vaeck

### COORDINATION

#### Président

Eddy Van Vaeck  
Rue Longtin, 44  
1090 BRUXELLES  
e.vanvaeck@klbp.be  
+32 2 423 23 22

#### Secrétaire

Constant Kockelbergh  
Avenue des Cerisiers, 21  
1330 RIXENSART

### Trésorier

R. Duhamel  
Avenue des Erables, 14  
B-1420 BRAINE-L'ALLEUD  
robertduhamel@skynet.be  
n° compte "Fédération"  
210-0583900-12  
BIC: GEBABEBB

IBAN: BE19 2100 5839 0012

### Collaborateurs

Koenraad Bracke  
Robert Duhamel

Michel Fivez  
Jozef Ghys  
Constant Kockelbergh  
Michel Meuwis  
Bernard Péters  
Charlotte Soreil  
Ivan Van Damme  
Filip Van der Haegen

### Traducteurs

Serge Havaux  
Constant Kockelbergh  
Bernard Péters

### Tirage

12 000 exemplaires

### Prix

GRATUIT pour les membres  
de la F.R.C.P.B.  
€ 15,00/an abonnement

### Prochain numéro

Belgaphil n° 22 paraîtra le  
15 avril 2011.

Pour être publiés dans les  
meilleures conditions, vos  
textes et communiqués

doivent parvenir à la  
rédaction au plus tard le  
15 février 2011.  
Rédaction Belgaphil p/a Ivan  
Van Damme  
Vijverstraat 19  
B-9881 Bellem  
E-mail: naviemmadnav@  
skynet.be

### Responsabilité

Chaque auteur reste  
responsable du contenu de  
son article.

# Les timbres-poste préoblitérés belges avec perforations d'entreprises. Edition I – 2010 (\*)



**Mon Römer** : rédacteur en chef du magazine « Nederlandse Studiegroep Voorafstempelingen »



## 1. Préface

En Belgique, l'autorisation de perforer des timbres-poste date du 6 octobre 1872 ; la perforation sera appliquée tant par les services publics que par les entreprises privées.

Les perforations appliquées par les entreprises privées ont un double but : d'une part, éviter l'usage privé ou la vente des timbres-poste de la firme par son personnel et d'autre part, les entreprises peuvent ainsi personnaliser leur courrier en perforant leurs timbres-poste.

Il existe des timbres-poste belges préoblitérés et perforés.

Si l'administration postale fait correctement son travail, la perforation de timbres-poste préoblitérés est inutile, ceux-ci ne pouvant être utilisés que sur des imprimés identiques et déposés en grand nombre au guichet d'un bureau de poste. Car, quand une lettre ou une carte postale déposée dans une boîte postale est affranchie par un timbre préoblitéré, celle-ci doit être retournée à l'expéditeur ou si celui-ci est inconnu, l'objet doit être taxé; la perforation est donc en principe inutile. A notre grand étonnement, nous n'avons rien trouvé à propos de cette étrange combinaison dans la littérature philatélique disponible, même récente, qui concerne les timbres préoblitérés ou perforés. Comme les collectionneurs de timbres préoblitérés ne sont peut-être pas familiarisés avec les timbres perforés, voici à leur intention un bref historique de la genèse et/ou de l'usage de ceux-ci. Et pour les collectionneurs de timbres belges perforés qui ne sont pas ou peu familiarisés avec les timbres préoblitérés, il y a également des informations sur la genèse et/ou l'usage de ceux-ci.

Ensuite, tous les timbres préoblitérés perforés sont repris dans un catalogue sans indication de cote.

*Machine à perforer pour les lettres ML/MV, utilisateur : Martoye, Luth,*



(\*) n.d.l.r : voir communiqué page 11 du Belgaphil 20.

## 2. Les perforations d'entreprises privées.

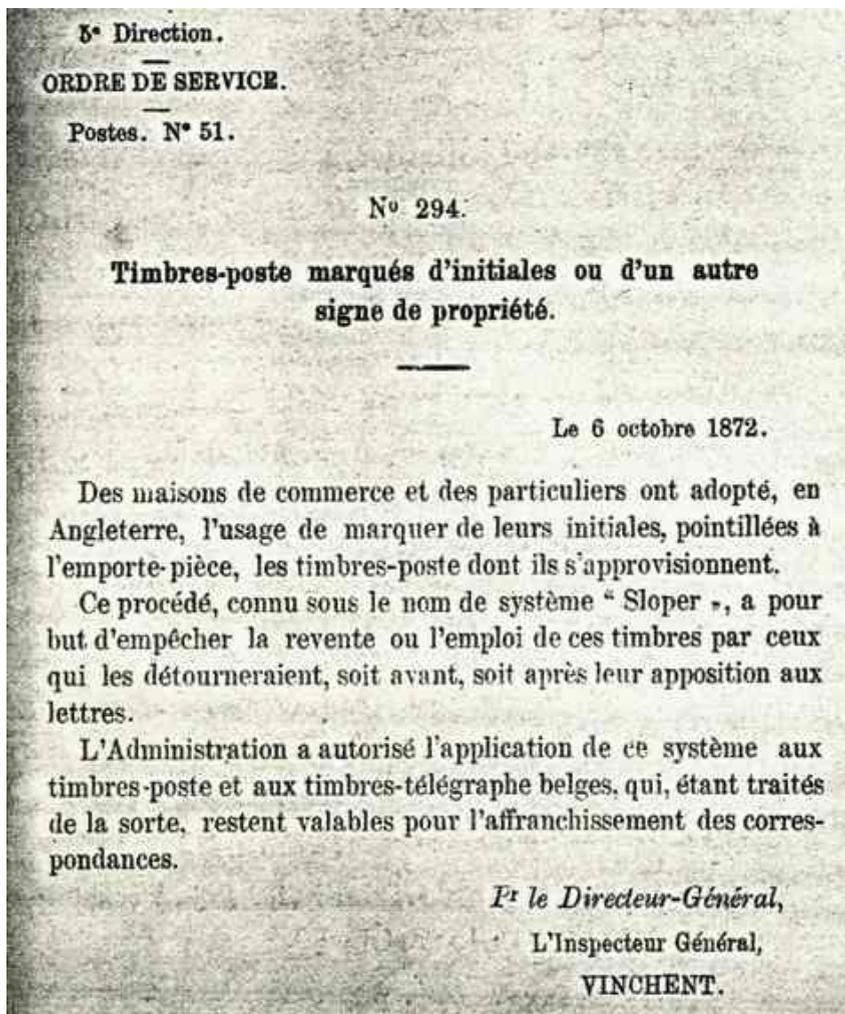
### Les précurseurs.

On connaît les timbres du type « Médaillon dentelé » avec la surcharge « G » appliquée en rouge au moyen d'un cachet manuel sur les timbres de 10 c et 20 c (n° 14 & 15 du COB/Yv.) et en bleu sur le timbre de 40 c (n° 16 du COB/Yv.).

La lettre « G », le sigle de la banque privée montoise Paternostre – Guillochin, est appliquée sur leur stock de timbres pour le protéger de l'abus et du vol ; les dates extrêmes connues sont le 25 juillet 1863 et le 25 octobre 1865. Suivant la législation postale en vigueur à l'époque, il est interdit de modifier les timbres et jusqu'à présent, on n'a pas réussi à retrouver un document écrit de l'administration postale autorisant cette modification. En octobre 1865, l'administration postale oblige d'ailleurs la banque à cesser cette pratique interdite et illégale.

### Autorisation de la perforation des timbres belges.

La note de service n° 294 du 06.10.1872 se réfère au fait qu'en Angleterre, des firmes commerciales et des particuliers personnalisent leurs timbres, pour en éviter le vol, en les perforant de leurs initiales au moyen d'une presse manuelle. Le procédé est connu sous le nom de système Sloper.



Par cette note de service, l'administration postale autorise la perforation des timbres-poste et des timbres télégraphiques, à la condition que les timbres restent valables pour l'affranchissement des documents postaux. Par là, il faut comprendre que les perforations doivent laisser intacts les chiffres indiquant la valeur faciale.

Cette note est en fait illégale, car la législation postale stipule qu'on ne peut modifier les timbres et une note de service n'est pas au-dessus des lois.

Une nouvelle législation postale voit le jour le 30 mai 1879 ; on n'y retrouve à première vue rien concernant la perforation, mais il y est stipulé que le gouvernement peut déterminer les conditions de validité des timbres-poste. Dans les décrets d'applications de la loi repris dans l'Arrêté Royal du 12 octobre 1879 et l'Avis associé du 15 octobre 1879, il est stipulé que les timbres-poste peuvent être marqués par l'expéditeur au moyen de perforations ; ainsi depuis lors, la perforation est légale.

Les timbres ne peuvent cependant subir aucune autre modification. Hormis l'autorisation de la perforation, il y est fait référence aux sanctions éventuelles encou-

HOOFDTSUK II. — *Poststukken, over 't algemeen, van het binnenland voor het binnenland.*

*Afdeeling I. — Frankeering. — Afgifte.*

Art. 4. Behoudens de uitzonderingen voorzien bij artikelen 9, 1<sup>o</sup> lid, en 23, worden de poststukken gefrankeerd door middel van op het stuk te plakken of daarop gedrukte postzegels of wel door middel van afdrukken met frankeermachines.

Het bedrag van die zegels komt, door het feit dat de stukken ter post werden afgegeven, ten goede aan de Schatkist.

Art. 5. De op te plakken postzegels moeten gebezigd worden zooals zij verkocht worden, zonder eenigerlei bereiding of wijziging te hebben ondergaan.

Bij uitzondering is het toegelaten de postzegels door middel van den doorslagstempel met beginletters te merken.

De opgedrukte zegels der postkaarten mogen, uitgesneden, voor hun nominale waarde ter frankeering van poststukken gebezigd worden.

rués par les individus faisant un usage illicite des timbres-poste avec perforations d'entreprises.

Le 10 septembre 1936 paraît un Arrêté Royal

codifiant la législation postale. L'article 5 donne formellement l'autorisation de perforer. Bien qu'actuellement aucune firme belge ne perfore encore ses

Art. 506

§ 1. Vereisten voor de geldigheid der postzegels

De plakpostzegels dienen gebruikt zoals zij zijn bij de verkoop, zonder enigerlei bereiding of wijziging te hebben ondergaan, met dien verstande dat zij door middel van perforatie mogen gemerkt worden met de initialen van de afzender.

De van kaartbrieven, briefkaarten, aerogrammen of kaarten van adresverandering afgeknipte postzegels mogen zowel in binnen- als in buitenlandsverkeer, voor het frankeren van poststukken en tot beloop van de nominale waarde gebezigd worden.

timbres, l'autorisation est toujours d'application en Belgique suivant l'article 506 des Instructions Générales à l'usage des postiers.

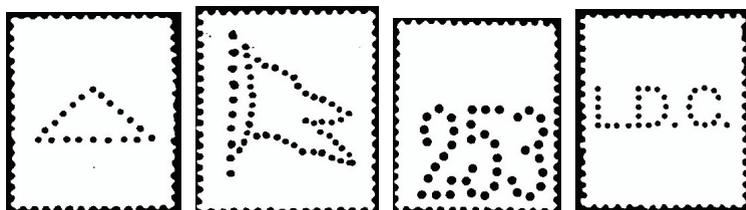
**Les machines à perforer.**

Plusieurs types de machines à perforer sont connues ; certaines peuvent perforer simultanément 50 timbres pour autant que la feuille





de timbres soit au préalable pliée en accordéon. Ainsi, deux timbres adjacents reçoivent une perforation inversée l'un par rapport à l'autre. D'autres machines perforent en une fois toute une rangée de timbres.



*Illustrations : Formes géométriques - Emblèmes - Chiffres - Lettres ou mots. (de gauche à droite)*

*Détail des aiguilles d'une machine à perforer*

### Les types de perforations.

On peut globalement classer les perforations en quatre types.

### 3. Les timbres-poste préoblitérés.

#### Les précurseurs.

Des imprimés, des journaux, des échantillons, etc. sont envoyés en grand nombre. Les postiers sont en principe obligés de vérifier, un par un, l'affranchissement correct de chaque élément de ces envois et ensuite d'en annuler les timbres : c'est un travail harassant.



A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la Poste belge est à la recherche de nouvelles techniques pour réduire le nombre de manipulations entre le dépôt et la réception de ces objets.

En octobre 1864 ont lieu des élections pour lesquelles le nombre d'électeurs s'est accru de manière importante.

A Bruxelles et à titre d'essai, un cachet roulette manuel est mis en service, cachet au moyen duquel les timbres peuvent être annulés par feuilles entières avant la vente au bureau de poste. Les acheteurs affranchissent ensuite chez eux les imprimés avec ces timbres déjà oblitérés. Ainsi, dès le dépôt de l'envoi au bureau de poste, les imprimés peuvent immédiatement être triés et envoyés.

C'est ainsi qu'est né le timbre préoblitéré.

L'essai connaît un tel succès qu'en 1894, l'usage de ce cachet roulette manuel est étendu à Anvers, Liège, Gand et Louvain.

#### La préoblitération par cachet roulette manuel.

Le cachet roulette manuel est constitué d'un petit cylindre portant les éléments oblitérants eux-mêmes séparés par une rainure. Ce cylindre est maintenu et





Illustration : cachet roulette manuel du Musée Postal avec position A



tourne dans une pièce fourchue, elle-même pourvue d'un manche en bois. Le cachet roulette manuel est démuné d'alimentation automatique d'encre et un tampon encreur est donc nécessaire.

Chaque élément oblitérant est constitué d'un cadre rectangulaire de 18 x 14 mm entourant le texte et la distance entre deux cadres adjacents est de 5 mm. A l'origine, le texte est uniquement constitué du nom de la commune et du millésime. En 1911, les textes deviennent bilingues quand il existe un nom français et un nom néerlandais pour la commune. On rencontre les timbres avec la préoblitération placée dans les positions suivantes : position A - texte vertical lisible de bas en haut, position B - texte vertical lisible de haut en bas, position C - texte horizontal et lisible, position D - texte horizontal lecture inversée.

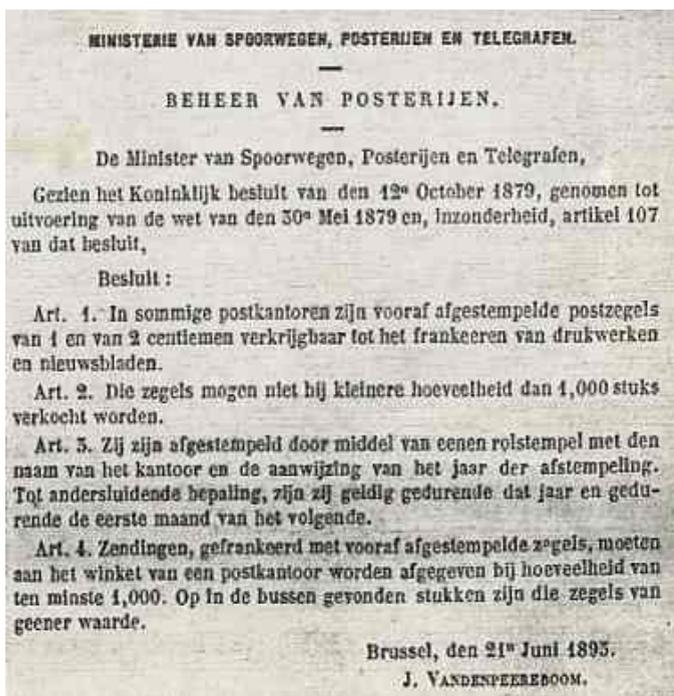
#### L'autorisation officielle.

L'Arrêté Royal du 21 juin 1895 officialise la préoblitération : 107 bureaux emploient le cachet roulette manuel durant sa période d'utilisation ; celle-ci prend fin en 1930 à l'exception de BRECHT, LOUVAIN, RENAIX (1931) et BRUXELLES (1938).

#### Préoblitération typographique.

Dans les grandes villes, la demande de timbres préoblitérés est si grande qu'on recherche rapidement une technique pour supprimer la préoblitération manuelle au guichet. La solution retenue consiste à préoblitérer directement les timbres par typographie à l'Atelier du Timbre de Malines. La forme et le libellé sont les mêmes que celui du cachet roulette manuel.

La solution est appliquée successivement pour les villes suivantes : BRUXELLES (1906), ANVERS (1909),





*Sur la plupart des préoblitérations typographiques, on rencontre les positions A & B*



*On rencontre occasionnellement la position C sur des timbres préoblitérés avec et/ou changement de valeur faciale.*

GAND et LIEGE (1912), LOUVAIN (1914), CHARLEROY (1923) et VERVIERS (1929). Depuis 1930, la préoblitération typographique BELGIQUE/BELGIË est introduite pour tout le pays. Quelques grandes villes



*type A: 1938*

*type B: 1939*

*type C: 1939*

*type D: 1939/1954*



*type E: 1954/1963*

*type F: 1963/1966*

*type G: 1967/1997*

gardent leur propre préoblitération jusqu'en 1937.

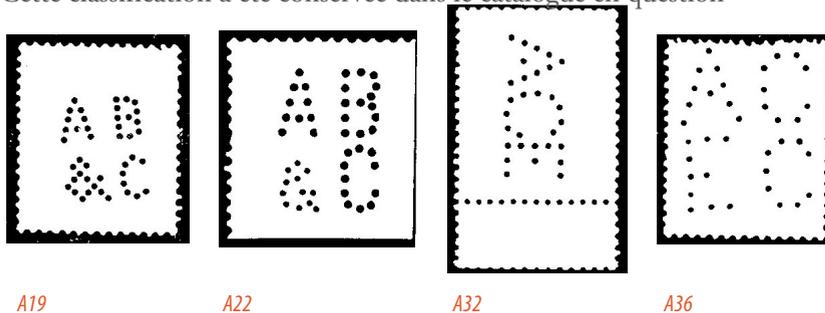
#### 4. Catalogue



En 1938, un seul type de préoblitération est appliqué pour tout le pays.

La préoblitération des timbres-poste belges est définitivement supprimée en 1997.

Les auteurs, W. Smetsers & H. Smit du « *Catalog of Perfins Belgium* » (1985) et R. Hamminck & van der Hoorn, du « *Perfins van België* » (1997) ont catalogué alphabétiquement les préoblitérations suivant la première lettre de la perforation du timbre. Cette classification a été conservée dans le catalogue en question



(n.d.l.r : voir communiqué page 11 du Belgaphil 20).

Sur chaque page, on trouve une reproduction des timbres perforés repris en rubrique. Cette reproduction n'est pas toujours en grandeur réelle.

Informations sur le contenu des diverses colonnes.

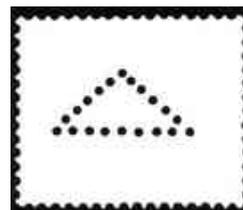
- Colonne 1 : Numérotation continue, établie par les auteurs du catalogue, des timbres préoblitérés perforés connus en 2010.
- Colonne 2 : Au-dessus : lettre(s) de la perforation.  
En dessous : numéro de la perforation selon les catalogues précités  
Beaucoup de numéros différents dans les deux catalogues.  
Si deux numéros sont indiqués, le premier est celui du catalogue Aaminck & van der Hoorn (1997), le second est celui du catalogue Smetsers & Smit (1985).
- Colonne 3 : Au-dessus : nom de la firme. Si inconnu (\*)  
En dessous : numéro du timbre au COB + texte de la préoblitération.  
Il n'est tenu compte ni des différents types du timbre «Armoiries» n° 81 du COB, ni du timbre « Albert I » imprimé à Londres durant la 1<sup>re</sup> guerre mondiale.

A				
colonne 1	colonne 2	colonne 3	col. 4	col. 5
1	AB/&C A19/A16	Aug. Bulcke & Cie., agence maritime 183 GENT/22/GAND	B	T64
2	AB/&C A22/A17	Aug. Bulcke & Cie., agence maritime 279 GENT/1929/GAND	A	T211
3	ACE A32/A21	Ateliers Construction Electriques S.A. 81 BRUSSEL/11/BRUXELLES	B	T17
4	AC/EC A36/A26	Ateliers Construction Electriques de Charleroi S.A. 193 CHARLEROI/1923	A	T85





EMBLÈMES				
colonne 1	colonne 2	colonne 3	col. 4	col. 5
157	d2/d7	Forges de la Providence S.A. 279 MARCHIENNE/1930/AU-PONT	A	H5776
158	d16/37,5	(*) 192 BRUXELLES/1927/BRUSSEL	B	T150
159		193 BRUXELLES/1927/BRUSSEL	B	T156
160		193 BRUXELLES/1928/BRUSSEL	A	T172
161		193 BRUXELLES/1928/BRUSSEL	B	T172



d2



d16

- Colonne 4 : Position de la préoblitération sur le timbre.

- Colonne 5 : T = préoblitération typographique.

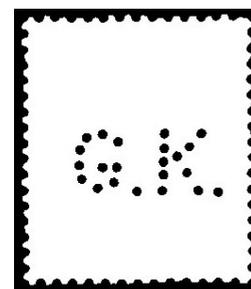
H = préoblitération par cachet roulette manuel.

+ Le numéro de la préoblitération selon le « Catalogue Officiel des Timbres préoblitérés de Belgique » de 1997 édité par la Chambre Professionnelle Belges des Négociants en Timbres-poste et du « Préocatalogus » édité par Robert Verplancke en 2008.



### 5. Timbres perforés et l'oblitération « Journaux »

Vers 1893, un cachet spécifique est réalisé à Bruxelles pour l'expédition en masse des journaux ; son usage s'arrête avec l'émission des timbres pour journaux. Les bandes ou bandelettes pour journaux sont munies de timbres par l'éditeur/imprimeur, ceux-ci sont alors oblitérés avec le cachet spécifique « Journaux » au bureau de poste. Ensuite, ces bandes ou bandelettes sont utilisées par l'éditeur/imprimeur pour entourer le journal, le périodique ou plusieurs journaux. Le tout est déposé au bureau de poste pour l'expédition. Un gain de temps appréciable est ainsi réalisé car les objets ne doivent plus être oblitérés.



Ce sont bien des préoblitérations dans le sens où, par définition, un timbre est préoblitéré s'il a reçu une oblitération avant le dépôt au bureau de poste. A ce jour, on ne connaît qu'une seule perforation appliquée sur un timbre portant l'oblitération « Journaux » : c'est la perforation G 39 de l'entreprise « G. Katto – Editeur de musique » sur un timbre de 5 c, le n° 56 du COB/Yv. ♣



## Agenda Informations & Communiqués



Le **Cercle Philatélique Yvetois** organise le **29 janvier 2011** de 9 à 16 heures au Hall Omnisports à Walcourt, Allée du 125<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, sa **11<sup>e</sup> Bourse toutes collections**: philatélie, cartophilie, marcophilie, télécartes ...

Vaste parking, entrée gratuite

Renseignements: Jean-Marie Guidosse, rue de Charleroi 118, 5650 Yves-Gomezée, tél. 071 65 03 50 (après 18 heures) - e-mail: guidosse.jm@scarlet.be

L'**Amicale Hennuyère des Cercles Philatéliques Charleroi** organise le **samedi 26 février 2011** de 9 à 17 heures à l'Institut St.-André, rue du Parc 6 à Charleroi sa **12<sup>e</sup> Grande Bourse des Collectionneurs**: philatélie, cartophilie, marcophilie télécartes etc ...

Entrée gratuite - vaste parking

Réservation & renseignements: Ginette Deloge, Place 22, Marbais (BT) - tél. 071 87 75 25



De **Postzegelkring De Posthoorn** organiseert zijn jaarlijkse 'filatelistische ruilbeurs' op zondag **6 februari 2011** van 9 tot 16 uur in de feestzaal van het Gemeentelijk Instituut Keerbergen, Molenstraat 2 in 3140 Keerbergen

Dit jaar gebeurt de organisatie met de medewerking van de Mechelse Postzegelkring "Opsinjoor" met een stand van de studiegroep 'André Buzin'.

Inlichtingen: R. Vangrunderbeeck, Sparrenweg 13, 3140 Keerbergen - tel. 015 23 53 90.

De postzegelclub "**De Leiestreek**" Bissegem organiseert zijn **21<sup>ste</sup> beurs voor verzamelaars** op zaterdag **5 maart 2011** van 9 tot 17 uur in de zaal van het ontmoetingscentrum "De Neerbeek", Vlaswaagplein (station) te Bissegem (Kortrijk). Toegang gratis.

Ruilvoorwerpen zoals postzegels, postkaarten enz. Ruiltafels aan € 2,00 per strekkende meter.

Inlichtingen en reserveringen: Mr. Guido Depoorter, tel. 056 35 67 59.



Op zaterdag **5 maart 2011** richt de **Filatelistische Kring van Dendermonde** zijn **jaarlijkse nationale ruildag** in voor postzegels en prentkaarten. Deze manifestatie zal plaats vinden van 9 tot 16 uur in de gebouwen van het Koninklijk Atheneum, Geldroplan te Dendermonde.

De toegang tot deze beurs is gratis.

Het atheneum is in de onmiddellijke nabijheid van het station van Dendermonde gelegen.

Inlichtingen: Denis Hugo, Hof ter Brempt 50, 9200 Dendermonde - tel : 052 21 12 51

E- mail : denis.hugo@skynet.be

Le samedi **5 mars 2011**, le **Club Philatélique Cominois** organise sa **2<sup>e</sup> Bourse d'échange toutes collections**, de 9h00 à 17h00 dans la salle « Site Brussin » - Rue des Arts, 2 à 7780 Comines.

Entrée 1€. Renseignements : Mr Lefevre Henri – 056/33 20 85 – 0477/58 99 47



"**De Postiljon**" **Boortmeerbeek** nodigt u uit op haar **11<sup>de</sup> Nationale Filateliebeurs** op zondag **6 maart 2011** van 8:30 tot 15:00 uur.

Postzegels, poststukken, postwaardestukken, postkaarten ...

Cafetaria van de Sporthal, Sportveldweg 6, 3190 Boortmeerbeek

Gratis toegang, toegankelijk voor allen, ruime parking; NMBS nabij.

info: Ida Van Rillaer, Kwijveldstraat 26, 3190 Boortmeerbeek - tel. 015 51 52 88 na 18 uur.



Le **Cercle Philatélique "Les Timbres" d'Ham-sur-Heure/Nalinnes**, organisera sa **5<sup>ème</sup> bourse d'échanges toutes collections** le samedi **26 mars 2011** de 9 à 16 heures au château

Chemin d'Oultre-Heure 20, 6120 HAM-SUR-HEURE/NALINNES.

Entree libre – accessible aux personnes a mobilite reduite.

Renseignements : Mme Galland-Leysen 071/21.74.29 - Mme Kicq-Bourgeois 0474/33.87.95

Email : lestimbres@hotmail.com

Le **Cercle Philatélique de Florennes** organise le dimanche **27 mars 2011** de 9 à 16 heures en la salle l'Institut St. Joseph, rue de Corenne 1 à 5620 Florennes sa **10<sup>e</sup> Bourse Multicollection**. Vente spéciale d'un duostamp sur Florennes. Parking aisé.

Renseignements: M. Charles Henuzet, tél. 071 68 71 41.



L'**Association Philatélique des institutions Financières ou Assimilées** vous invite à leur **Bourse Philatélique Annuelle** le **26 mars 2011** de 10 à 17 heures.  
Entrée gratuite - Centre Culturel "Nekkersdal", Bd. Emile Bockstael 107, 1020 Bruxelles-Laeken.  
Renseignements: Erik Verbeeck, tél. 02 380 47 54 - Robert Rom, tél. 02 731 19 34.

HOLLAIN – (BRUNEAUT) 8 Km de Tournai (Belgique) - 13 Km de St Amand (France)  
Dimanche **20 mars 2011** de 9 à 17 h. **30<sup>ème</sup> BOURSE DES COLLECTIONNEURS**  
(Anciennement salle du Fort Debout). Attention, changement de salle  
«Salle des fêtes de Hollain», Rue de Jollain. Entrée gratuite  
Une organisation du **Cercle Philatélique de la Vallée de l'Escaut**  
Renseignements et réservation: Mr Claude Delrue 069.234.426

**Regionale filatelistische tentoonstelling met wedstrijd karakter**

(provincie Limburg-Antwerpen) & het Juweel van de Filatelie (Limburg).

Waar: CC Breughelheem - Dorpstraat 17 - 3990 Grote-Brogel/Peer

**Zaterdag 2 april 2011** van 10:00 tot 18:00 uur, Voorverkoop van de postzegels Belgische streken: de Kempense mijnstreek - "Tussen schacht en heide" en het postzegelboekje "de foor".

Informatie: Guido Van Briel, Kersenlaan 2, 3990 Peer

Email: guido.van.briel@telenet.be

**EXPHIMO 2011 - Mondorf-les-Bains** (Luxembourg)

Notre **traditionnelle exposition thématique EXPHIMO** se tiendra à nouveau dans le parc thermal de Mondorf-les-Bains (Luxembourg) du **samedi 11 juin au lundi 13 juin 2011** (Pentecôte). Il s'agit d'une exposition nationale avec participation internationale.

Comme EXPHIMO se tient chaque année sous un thème bien déterminé, l'exposition 2011 (53<sup>e</sup> édition) sera placée sous le thème 'Economie & Finances'. Elle sera organisée en étroite collaboration avec les groupements thématiques internationaux de même nom. L'exposition sera réservée aux collections thématiques traitant le thème ci-dessus.



Le cercle: **Union Philatélique Gillicienne** organise **GILLYPHILEX2011** Exposition Compétitive Régionale Hainaut - Namur. Les **25 et 26 juin 2011** à l'Institut Saint-André rue du Parc, 6 - 6000 Charleroi. Conjointement à l'événement le samedi **25 juin 2011** de 10 à 15h vente anticipée par la poste des émissions de timbres suivants:

"L'humour fait la force, Les femmes et le sport & Henri de Toulouse-Lautrec à Ixelles".

Heures d'ouverture de l'exposition et compétitive le samedi 25 juin de 10 à 17h, le dimanche 26 juin de 10 à 15h. Nombreux négociants.

Renseignements: Mr. Michel BIRECKI 071/32.37.53



De **Hamse Filatelieclub** organiseert de **voorverkoop van de speciale postzegeluitgiften**

"De Brusselse Grote Markt - Europa-uitgifte 2011" op zaterdag **17 september 2011** samen met de

**Regionale tentoonstelling met wedstrijd karakter** voor Oost- en West-Vlaanderen voor bij de K.L.B.P aangesloten kringen en de **Oost-Vlaamse Dag van de Postzegel** op zaterdag **17** en zondag **18 september 2011**. De manifestatie zal doorgaan in de Gemeentelijke Feestzaal "H@mbiance", Kaaiplein 35 in 9220 Hamme. Het inschrijvingsformulier vindt u achteraan het schutblad.

Info: Luc Van Bogaert, Veldstraat 75B, 9220 Hamme - tel. 052 47 91 35

e-mail: vanbogaertluc@skynet.be.

**AVIS**

Le Cercle d'étude philatélique de Flandre Orientale (FISTO), vient d'éditer sa 107<sup>ème</sup> étude. Elle est de la plume de Walter Ronse et s'intitule : « *L'histoire et marques postales de la commune de Knesselare* ».

L'étude porte sur l'histoire des deux anciennes communes de Knesselare et de Ursel, elle reprend : quelques données générales, l'histoire postale et les marques postales.

L'ouvrage de 43 pages, en néerlandais, est disponible au prix de **6,00 €** (+ 2.00 € frais de port national) à verser au compte 890-6841023-32 de FISTO, Kollekasteelstraat 14, 9030 Mariakerke (IBAN BE90 8906 8410 2332, BIC VDSPBE91).

Pour éviter tous malentendu, veuillez confirmer la commande par e-mail à l'adresse: [secretaris@fisto.be](mailto:secretaris@fisto.be).

Plus d'informations sur FISTO et ses éditions: [www.fisto.be](http://www.fisto.be).

**BINNENKORT** enorm aanbod  
van voorlopers, bezetting 14-18  
en 40-45, censuur, enz., enz. op  
[www.buystampsonline.eu](http://www.buystampsonline.eu)

Schrijf in op onze nieuwsbrief op  
[www.vanosselaer.com](http://www.vanosselaer.com) en wordt op de  
hoogte gehouden wanneer er nieuwe loten  
worden toegevoegd !!!

**openbare postzegelveilingen**

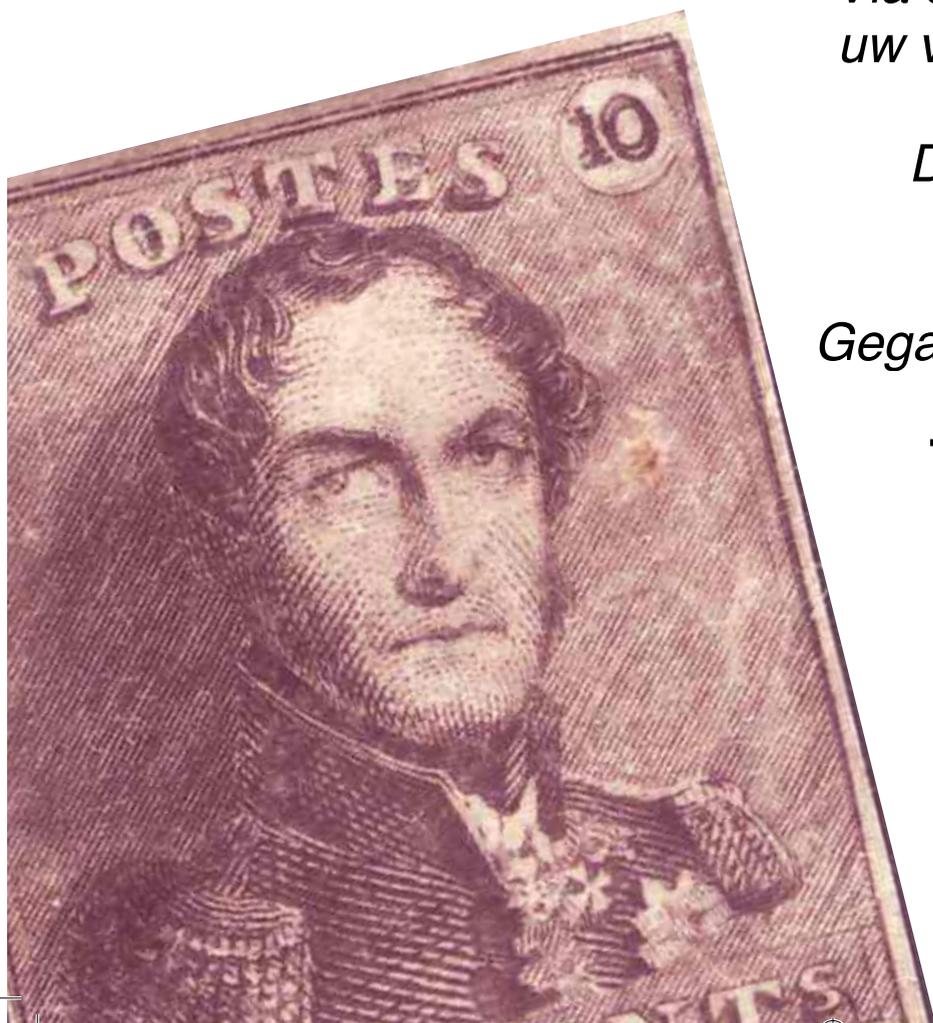
# *Veilingen* **VAN OSSELAER**

*Via onze veilingen verkopen wij  
uw verzameling van postzegels  
munten of postkaarten.  
Deze veilingen staan steeds  
onder toezicht van een  
gerechtsdeurwaarder.  
Gegarandeerd de hoogste prijs !*

**TEVENS SCHATTINGEN  
EN EXPERTISES**

vraag vrijblijvend info  
[www.vanosselaer.com](http://www.vanosselaer.com)  
[info@vanosselaer.com](mailto:info@vanosselaer.com)

Koolsveldlaan 39A  
2110 WIJNEGEM  
☎ 03 354 48 88 – fax 03 303 63 96



# La ligne de chemin de fer 132

## Charleroi - Walcourt - Vireux



**Mireille Lutz:** membre de jury classe ouverte 'ANTVERPIA 2010'

### Introduction

Il devenait impératif au 19<sup>ème</sup> siècle d'exploiter la très grande richesse en minerai de fer de la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Ses forêts de hêtres et de chênes offrent un bois d'excellente qualité. La région est aussi réputée pour son marbre, son calcaire et son ardoise. En 1832, on affirme déjà que toutes les matières premières peuvent être fournies par le sous-sol de la province. Malheureusement, les voies de communication ne sont pas adaptées pour transporter toutes ces matières premières vers d'autres régions du pays.

### Une ligne au fil de l'eau

L'idée maîtresse est de relier la Sambre à la Meuse en traversant l'Entre-Sambre-et-Meuse via les vallées de l'Eau d'Heure et du Viroin. La ligne principale étudiée à l'époque a pour but de relier Marchienne-au-Pont et Charleroi à Vireux en France (65km) avec des embranchements pour accéder aux établissements métallurgiques alors en activité dans la région (vers Lanefte, Morialmé, Yves-Gomezée et Couvin).

*Fig. 1 - Lettre expédiée par le "CHEMIN DE FER DE L'ENTRE SAMBRE ET MEUSE" en port payé, le 7 mai 1849, à Namur. Griffes P.P. de la perception de Philippeville.*



*Fig. 2 - Lettre expédiée par M. Lauriolle de Mariembourg, le 18 mars 1853, à M. Squilbain, entrepreneur des travaux du chemin de fer de l'Entre-Sambre & Meuse, à Falemprise, hameau de Silenrieux, par le bureau postal de Walcourt.*



### La société de l'Entre-Sambre-Et-Meuse

La construction d'une ligne de chemin de fer apparaît très vite comme la meilleure solution à ces besoins de transport. A l'initiative de Léopold I<sup>er</sup>, la société du « Chemin de fer de l'Entre-Sambre-Et-Meuse » est constituée en 1845 avec pour mission de construire ce chemin de fer. Le siège de la société se trouvait au « Jardinnet » à Walcourt, dans les bâtiments de l'ancienne abbaye. Les travaux débutent immédiatement et l'inauguration officielle eut lieu le 10 mai 1854, à Walcourt.

## Le tracé de la ligne 132 et son évolution

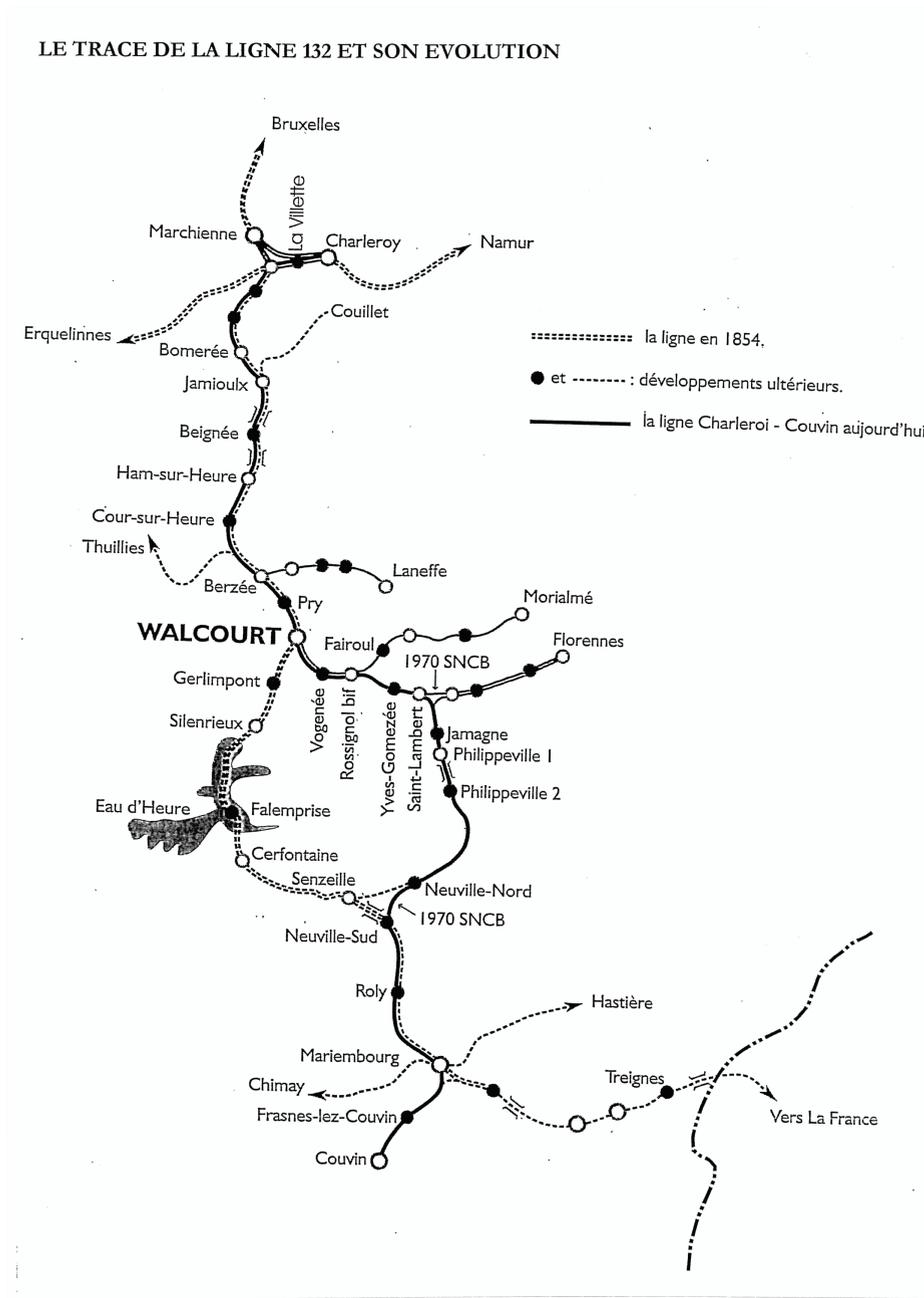


Fig. 3 - Le tracé de la ligne.

### Naissance d'un réseau

En 1862, la société possède déjà 838 wagons, ce qui atteste de l'importance du transport par rail dans la région.

En 1863, la ligne transporte chaque jour 493 voyageurs mais aussi, et surtout, 1.600 tonnes de marchandises. Elle tire donc le maximum de ses bénéfices du trafic de marchandises.

Les investissements vont bon train, les hauts fourneaux apparaissent en de nombreux endroits, les forges se multiplient, bref la région est en plein essor industriel. Des gens viennent de partout pour s'installer aux abords de la ligne. La population locale s'accroît de jour en jour.

En 1864, la S.A. du Chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse fusionne avec les sociétés de l'Est Belge et d'Anvers-Rotterdam. C'est la naissance de la Compagnie du Grand Central Belge (qui a obtenu une concession de l'Etat pour 33 ans). Elle compte quelque 500 km de lignes reliant la Hollande à la France via la Belgique, traversée ainsi du Nord au Sud. Un véritable réseau est né.

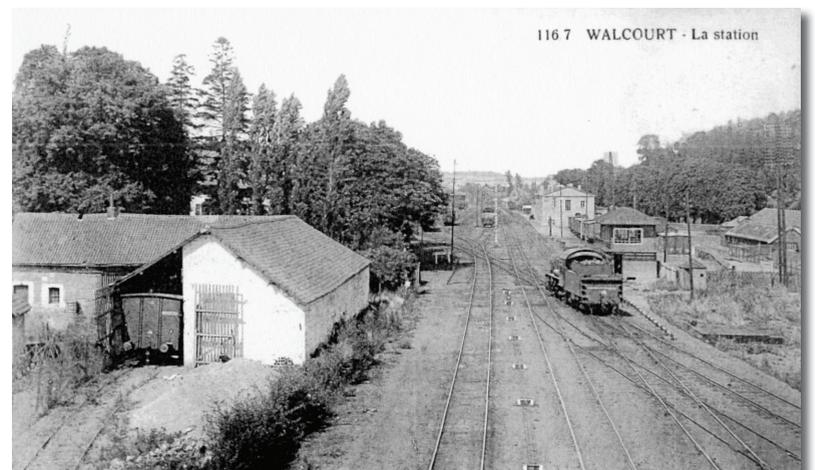
Fig. 4 - La station de chemin de fer de Walcourt vers les années 1930.

### Walcourt, une gare charnière

La gare de Walcourt et ses voies ont été construites sur les ruines de l'ancien site de l'Abbaye du Jardinnet. La gare compte 22 voies jusqu'à la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale.

Près de 125 convois y défilent à la belle époque. Dans l'entre-deux guerres, la gare compte quelque 700 employés. En 1950, 163 personnes sont affectés au service de la voie et 118, constituent le personnel en gare.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1997, Walcourt est l'une des dépendances de la gare de Mariembourg.



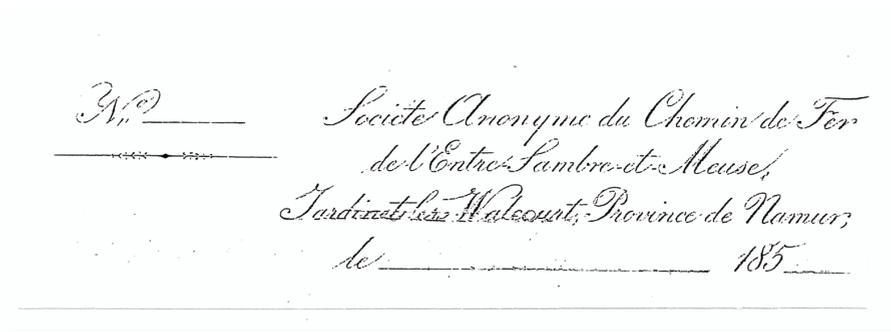
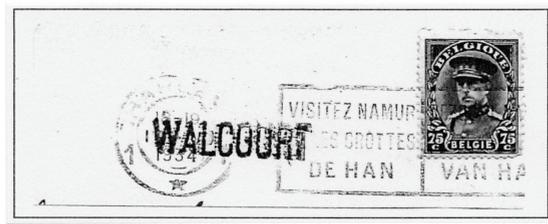


Fig. 5 - Fragment de papier à lettres à en-tête de la « Société Anonyme du Chemin de Fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse ».

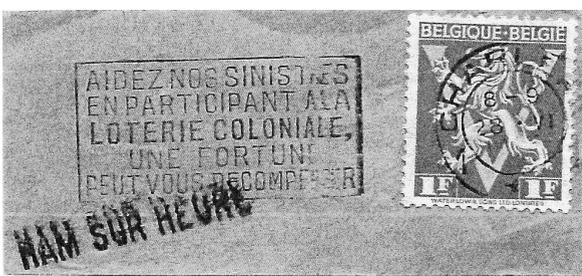
Fig. 6 - Fragment de lettre comportant la griffe d'origine « WALCOURT » et l'oblitération de « CHARLEROI » de 1934. (voir le chapitre des griffes d'origine).



### Les griffes d'origine

A partir de 1870 de manière sporadique et officiellement depuis 1885, les responsables des stations de chemin de fer devaient appliquer sur la correspondance ordinaire, la griffe d'origine de la gare dont ils étaient responsables. Cette griffe servait en fait, à estampiller des documents administratifs, des lettres de voiture, des abonnements, ... Ces lettres et documents étaient scellés dans une grande enveloppe appelée : « PLI-CORRESPONDANCE ». Elles étaient acheminées généralement au bureau postal situé au terminus de la ligne de chemin de fer, ici à Charleroi, où chaque correspondance était traitée comme telle : oblitération des timbres-poste, vérification de l'affranchissement...

Antérieurement, avant la griffe d'origine, le préposé au chemin de fer appliquait sur la suscription des envois, l'empreinte du cachet de boîte auxiliaire attachée à la station.



Griffe d'origine de « HAM-SUR-HEURE », Fig. 7 - Griffe d'origine de « BERZEE » oblitération de Charleroi, 28 juin 1945.

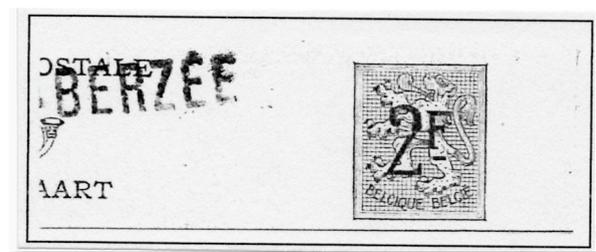


Fig. 8 - sans oblitération.

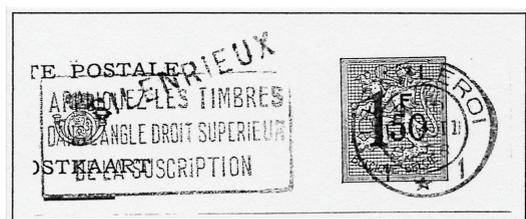


Fig. 9 - Griffe « SILENRIEX » avec oblitération de Charleroi du 10 juin 1958.

La gare de Silenriex comportait le logement du chef de station à son premier étage, elle fut démolie en 1979, dans le cadre des travaux à effectuer pour l'implantation des barrages l'Eau d'Heure.

La Halte de Falemprise était encore abritée par un bâtiment en bois en 1912, l'ensemble fut démoli en 1979 pour laisser la place aux barrages de l'Eau d'Heure.

**Station de falemprise début 1900.**



La première gare de Cerfontaine date de 1850, elle est démolie vers 1912, elle est remplacée par une nouvelle gare construite sur un pont à cheval sur le chemin de fer. Elle est unique en son genre.

Actuellement, elle abrite le musée de Cerfontaine.

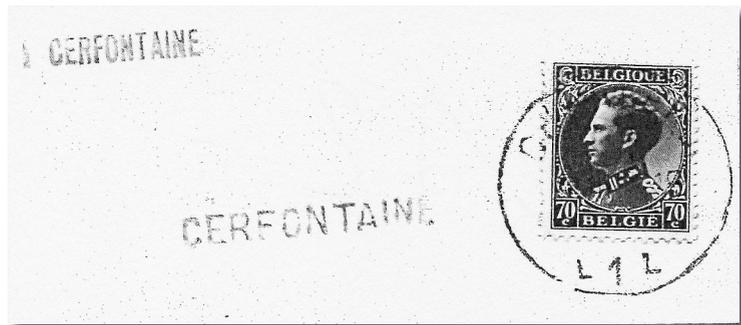
De la gare de Senzeille, le 20 octobre 1908, on a ouvert la ligne 136A qui reliait Senzeille à Philippeville. Elle fut supprimée en 1954, tandis que la gare de Senzeille fut démolie en 1976.

*Fig. 11 - Station de Falemprise début 1900.*

*Fig. 10 - Griffes «FALEMPRISE» avec oblitération de Charleroi du 12 avril 1952.*



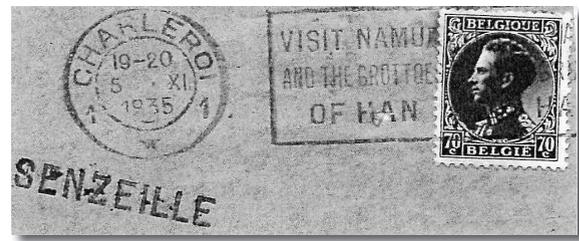
La gare de Mariembourg à connu un important trafic car elle était un point de jonction de cinq lignes.



*Fig. 12 - Griffes "CERFONTAINE" avec oblitération de Charleroi du 8 octobre 1935.*



*Fig. 14 - Griffes «MARIEMBOURG» avec oblitération de Charleroi du 15 février 1934.*



*Fig. 13 - Griffes «SENZEILLE» avec oblitération de Charleroi du 5 novembre 1935.*



*Fig. 15 - Griffes «NISMES» avec oblitération de Charleroi du 18 janvier 1948.*

A Nismes, le « Grand Central Belge » envisage fin 1867 de créer une gare de marchandises à côté de la halte pour les voyageurs. La construction fut terminée en 1868.

Entre Nismes et Olloy, les responsables de la ligne 132 ont été obligés de creuser un tunnel de 499 m de long sous le plateau des abannets. En cet endroit, la ligne de chemin de fer restera toujours à voie unique.

La gare de Vervins fut longtemps la dernière gare avant la frontière française. C'est en juillet 1904 que la gare de Treignes remplaça, en tant que gare frontière et douanière celle de Vervins .



Fig. 16 - Griffes « OLLOY » sans oblitération.

Un facteur de relais était établi à Olloy (voir revue N°3 de juillet 2008) ; voici les dates extrêmes rencontrées jusqu'à présent : 12 septembre 1879 au 28 novembre 1881. Le relais d'Olloy relevait de la perception de Mariembourg.

### Le bureau télégraphique de Cerfontaine

La gare de Cerfontaine possédait en son sein un bureau réservé au service du téléphone et du télégraphe, il en était de même à Couvin. Il semble que les petits bureaux télégraphiques installés dans une station de chemin de fer utilisaient les cachets de la gare type rectangulaire, car ils ne possédaient pas de cachet octogonal. Dans certains bureaux, le cachet octogonal voisinait probablement avec le cachet rectangulaire ou le cachet hexagonal et ils étaient utilisés indifféremment.



Fig. 17 - Griffes « TREIGNES » avec oblitération de Charleroi du 31 mai 1941.



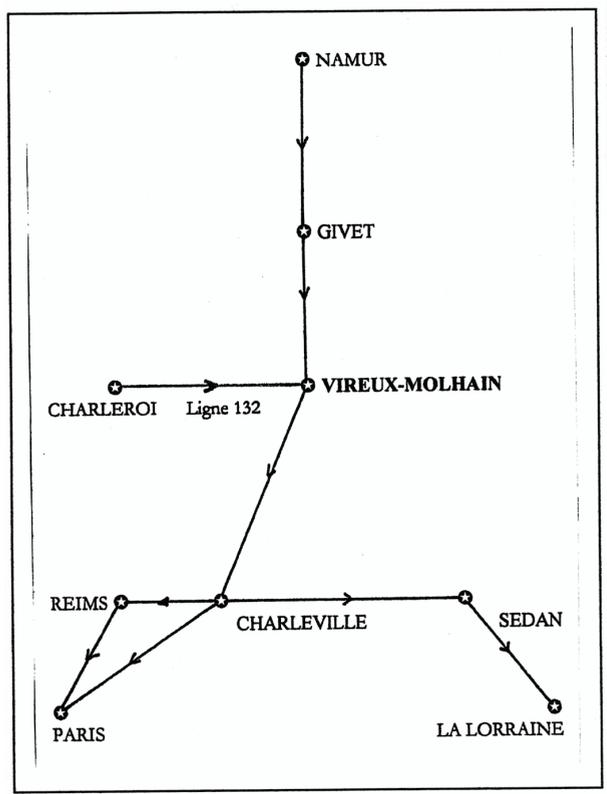
Fig. 18 - La construction de la gare de Treignes a débuté en 1902, la partie de gauche était réservée aux services des douanes et l'autre moitié était occupée par les services du chemin de fer et le logement du chef de gare.



Fig. 19 - Carte postale préaffranchie à 5 centimes levée à Olloy et expédiée, le 4 mai 1881, à Charleroi par chemin de fer de la ligne 132. Griffes : « RELAIS D'OLLOY » et oblitération de Charleroi par le cachet à date simple cercle.



Fig. 20 - Le bureau télégraphique de Cerfontaine



### Le terminus Vireux-Molhain

Le terminus de la ligne de chemin de fer 132 est fixé à Vireux-Molhain en France. C'est le 15 juin 1854 que fut inaugurée la section Mariembourg-Treignes-Vireux. En aboutissant à Vireux, la Compagnie des Chemins de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse connectait son réseau à la Compagnie des Chemins de fer des Ardennes. De cette manière, la ligne 132 donnait la possibilité aux voyageurs et aux marchandises d'accéder à différentes destinations importantes : NAMUR → GIVET → CHARLEVILLE-MEZIERE, à partir de cette destination de se diriger vers la Lorraine par Sedan ou vers Paris par Reims.

Nous reproduisons ci-dessous un extrait du guide de chemins de fer de 1861. Il nous donne le nom des gares dont le nombre est peu élevé. On y trouve également le prix des places ainsi que la fréquence des trains pour voyageurs. Il ne faut pas oublier le but des promoteurs qui était le transport industriel.

SOURCES : R. MALENGREZ, membre fondateur du Cercle Philatélique Florennes. ✧

Fig. 21 - Le terminus Vireux-Molhain

CHEMIN DE FER DE L'ENTRE SAMBRE ET MEUSE.												
Pris des Places.			STATIONS.				STATIONS.				Trains vers Charleroi.	
1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	Trains de Charleroi.				Trains vers Charleroi.					
1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	mat.	mat.	soir.	mat.	mat.	soir.	mat.	mat.	soir.	
3	1.50	1.00	Charleroi. Départ	9.25	9.55	3.30	Vireux..... Dép.	6.40	12.30			
10	1.75	1.25	La Sambre.....	6.45			Vireux (souss belge)	6.15				
14	1.90	1.40	Jambou.....	7.15	10.15	3.50	Oilly.....					
18	2.10	1.60	Berzee..... Arrivée	7.35	10.25	4.00	Embranch.   Couvin. D	7.30	12.50			
21	2.30	1.75	Berzee. Dép.			4.10	Mariembourg..	7.45	1.00	1.30		
27	2.50	1.75	Thy-le-Château			4.35	Cerfontaine.....	8.05	7.25	2.15		
29	2.50	1.75	Laneffe... d.			5.10	Billeville.....	8.25	7.40	3.35		
31	2.50	1.75	Walcourt... Arr.	7.50	10.30	4.05	Walcourt. Arr.	8.30	1.50	3.50		
33	2.50	1.75	Walcourt D			4.10	Morinimé D	8.30	1.00			
35	2.50	1.75	St-Lambert....	10.40	4.15		Freux.....	8.45	1.20			
36	2.50	1.75	Florennes....	11.00	4.35		Walcourt d	8.55	1.40			
34	2.50	1.75	Philippev d	11.45	5.15		Walcourt. Arr.	8.30	1.50	4.00		
38	2.50	1.75	Walcourt D	8.50		4.20	Philippev D	7.35	12.50			
40	2.50	1.75	Freux.....	9.10		4.40	Florennes....	7.50	11.35			
34	2.50	1.75	Morinimé d	9.35		5.05	St-Lambert....	8.05	1.10			
36	2.50	1.75	Walcourt... Dép.	8.35	10.35	4.10	Walcourt. Arr.	8.20	1.35			
38	2.50	1.75	Billeville.....	8.50	10.40	4.30	Walcourt. Dép.	8.35	1.50	4.00		
33	2.40	1.75	Cerfontaine.....	9.15	11.00	4.40	Laneffe... D.	7.40				
47	3.00	2.50	Mariembourg..	9.50	11.30	5.10	Thy-le-Château	8.10				
52	5.50	3.85	Embranch.   Couvin. d	11.40	5.30		Berzee. Arr.	8.25				
38	3.00	2.50	Oilly.....			3.40	Berzee. Dép.	6.40	8.40	3.05	4.10	
26	4.50	3.00	Vireux (souss belge)	10.30		6.10	Jambou.....	7.10	8.30	2.15	4.25	
53	4.70	3.25	Vireux..... Arr.	10.40		6.30	Jambou... d	7.30			4.40	
							La Sambre.....	7.50	9.05	2.30	5.00	
							Charleroi... Arr.	9.15	2.40	5.45		

Fig 22.

Fig 23. Lettre levée à Vireux (boîte de levée F) expédiée en port dû de Givet, le 10 mai 1843, à Namur. Taxe à payer par le destinataire 4 décimes dont 2 décimes à bonifier à la France.



# L'Histoire postale ... vers un nouvel avenir



Jean-Pierre Malmedy: Président du Cercle de Beauraing

**D**imanche 8 novembre 2009 avait lieu à Gembloux, une conférence sur l'Histoire Postale. Elle était organisée par le Conseil Provincial Namurois et par le nouveau Commissaire National FRCPB à l'Histoire Postale, M. Donald Decorte. Un public nombreux a répondu à l'invitation.

L'orateur était l'ancien Commissaire National à l'Histoire Postale : M. Leo De Clercq. De façon très didactique, à l'aide de diapositives et de nombreux documents philatéliques, il nous a présenté les récentes adaptations des règlements pour la discipline. Quelles sont les nouvelles divisions en périodes de l'Histoire Postale ? Quelles sont les nouvelles formes de collections ? Quel matériel peut illustrer une telle collection ?

Depuis de nombreuses années, M. De Clercq réfléchissait à une nouvelle façon de collectionner en Histoire Postale. Le but, faire évoluer les collections, présenter d'autres types de documents (jusqu'à interdit en compétition) et amener un public plus nombreux aux expositions en lui présentant des collections moins monotones. En effet, quand plus de mille faces présentent des précurseurs ou d'autres plis (c'est-à-dire après plus d'un kilomètre d'exposition), beaucoup étaient lassés et ne regardaient plus rien !

Pour atteindre cet objectif, il fallait encore l'accord des autorités internationales et faire modifier le règlement des expositions. Lors du 70<sup>ème</sup> congrès tenu à Bucarest le 28 juin 2008, M. De Clercq a présenté sa nouvelle vision de collection en Histoire Postale. Il fut très heureux de voir que lors du vote, son projet a été unanimement accepté. Ce nouveau règlement nous a été expliqué et mieux, illustré par de très beaux exemples dont certains ont été présentés à MonacoPhil 2009.

Le nouveau règlement apporte principalement trois nouveaux aspects.

## 1. L'Histoire Postale se divise en 3 périodes :

- - jusqu'à 1875 (pré-Union Générale des Postes)
- - de 1875 à 1945
- - de 1945 à aujourd'hui (la période moderne).

## 2. L'apport de matériel non philatélique pour illustrer la collection.

- Ceci pourrait ressembler à la Classe Ouverte où l'on accepte du matériel illustratif mais qui est en relation avec le titre de la collection (pour autant qu'il représente moins de 50% du

matériel utilisé). Il permet de montrer d'autres aspects que le matériel philatélique ne permet pas d'illustrer. En Histoire Postale, le matériel doit être en rapport direct avec le document philatélique et sur la même page. Nous allons y revenir dans les exemples qui suivent.

## 3. de nouvelles divisions.

Jusqu'à-là, l'Histoire Postale comportait deux divisions : l'Histoire Postale (tarifs, cheminement du courrier, ...) et la marcophilie. Maintenant, nous trouverons une troisième division : la collection sociale, historique et d'études spéciales (étude plus large, avec interactions commerce-société).

De tels changements devraient conduire à de nouvelles collections, à des présentations moins monotones et à amener un public plus nombreux aux compétitions ainsi qu'aux expositions.

Après cette présentation générale, l'orateur a illustré ses propos avec une cinquantaine de clichés présentant quelques plis classiques mais montrant principalement d'autres documents qu'il encourage à utiliser dans une collection.

A côté des documents de la Poste officielle, le philatéliste peut utiliser les documents des messagers privés, des postes privées, les marques utilisées lors du transport du courrier par bateau (exemple Lapland), des boîtes mobiles (sur les diligences, les bateaux, ...), les marques de tri, etc.

Comme matériel spécial, on peut utiliser un horaire des levées postales (une copie est acceptée) trouvé dans un journal de l'époque. La photo (à placer près du pli) d'un bateau qui a transporté le document est un plus. Ceci devrait attirer le regard et donc conduire le visiteur à lire l'ensemble de la collection. Une carte "Valentine" (courrier illustré) est un autre très bon exemple.

A côté d'un précurseur, il est possible de présenter un ancien plan, une photo d'époque, qui illustrent l'endroit où l'on déposait par exemple le courrier. Une feuille de statistiques du courrier reçu par un bureau permet de montrer l'évolution du trafic après par exemple une



Nottingham /583, 26 juillet 1897 vers Lyon. Le port pour l'étranger 2½ pence.  
En France, par train de Calais à Paris, le 27 juillet 1897.  
Le pierrot indique d'où vient la lettre.

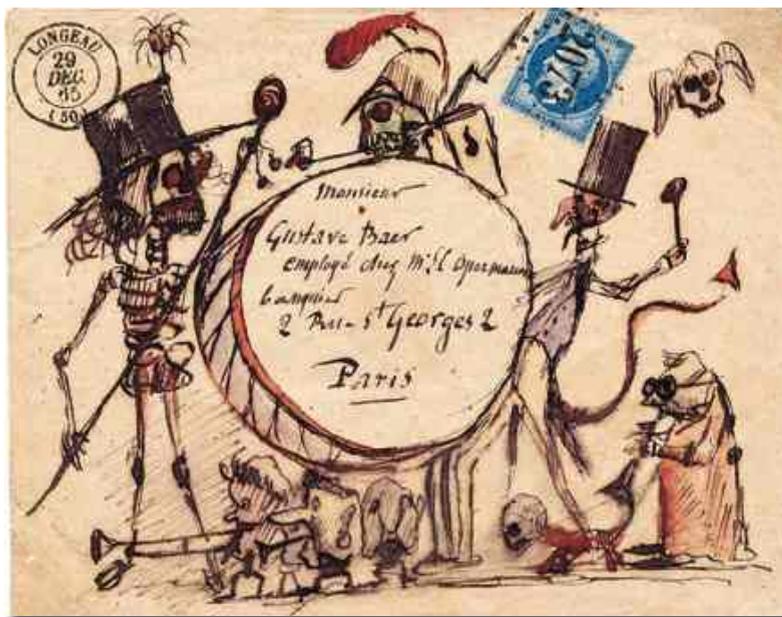
Paris, 8 décembre 1874 vers St-Mandé. Port local 15c.  
Le porteur de lettre apporte cette lettre.

diminution du prix du tarif du courrier et ainsi montrer les bureaux qui sont rares.

Sur une page de collection, nous pouvons, par exemple, trouver le plan de la tournée d'un ancien facteur et les literas utilisés ainsi que deux ou trois plis. Un petit texte terminera l'explication. Sur une autre feuille, des timbres "épaulettes" et la photocopie de la liste des distributions de la Poste. Une autre encore pourrait être illustrée d'une carte continentale pour montrer et localiser les bureaux et le chemin suivi par une lettre d'un pays à l'autre. Une copie d'une peinture peut illustrer le quai où se trouvait l'auberge de la Poste. Une photo récente est acceptée également. Il faut que le document illustratif soit en relation directe avec le document philatélique.



Longeau, 29 décembre 1865 vers Paris.  
L'enveloppe, la propagande contre la guerre.



Tout ce matériel ne se trouve pas si simplement ! Mais pour le découvrir, il faut connaître le sujet et donc savoir ce qu'il faut rechercher. Une collection ne s'improvise

pas. Elle demande une étude préalable. Quels documents faut-il rechercher ? Quelles marques peut-on y trouver ? ("Pays d'outre-mer", "Via Anvers", ...) Quelles sont les indications rares ? etc.

La marcophilie devrait être plus présente dans les collections ajoute M. De Clercq. Par exemple, trouver l'évolution du changement annuel des cachets à date (montrer l'évolution de son diamètre en fonction des années, les changements d'orthographe, de langue, du nombre de chiffres utilisés pour le millésime, etc. ...). De nombreux exemples existent en Belgique ou à l'étranger.

Cette nouvelle approche a été très appréciée par le public présent : commissaires, juges, présidents de cercles ... Il faut maintenant encourager sa mise en place, modifier ses collections, en créer de nouvelles en fonction des nouvelles règles.

Il faut espérer, que cette nouvelle vision de la philatélie attirera davantage de philatélistes et de nombreux visiteurs lors des manifestations. ☘

# Postzegelveilingen

# VAN LOOY

# VAN LOOY

Frankrijklei 120  
 2000 Antwerpen  
 Tel.: 03/ 232 22 05  
 Fax: 03/ 225 18 73  
 info@vanlooystampauctions.com  
[www.vanlooystampauctions.com](http://www.vanlooystampauctions.com)

## ESSAIS "EPAULETTEN"



€ 3500 ➔ € 17500



€ 3000 ➔ € 17000



€ 3500 ➔ € 21000



€ 5000 ➔ € 22000



€ 2000 ➔ € 7800



€ 2000 ➔ € 10500



€ 2000 ➔ € 3000



€ 2000 ➔ € 3000



€ 500 ➔ € 2500



€ 500 ➔ € 3300

Annuellement plus de 10000 lots changent de propriétaire grâce à nos ventes publiques.  
 L'offre importante et variée se compose de cartes postales, de lettres et de timbres sous forme de séries ou de collections de Belgique et de l'étranger.  
 L'année dernière, les "Classiques de Belgique" ont battu tous les records. N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez réaliser vos lots isolés ou vos collections.



N° 1 Paire  
 P/D 136 MECHELEN (Meuse)  
 € 400 ➔ € 3100



N° 2A Pl II 田  
 D45 OVERPELT  
 € 6000 ➔ € 13500



N° 2Aa Pl II Bleu Ardoise  
 ☒ P63 ISEGHEM  
 € 600 ➔ € 3100

Appelez-nous aujourd'hui

**03/ 232 22 05**

Quelques exemples de ces résultats:  
 ( Départ ➔ Prix atteint )



N° 2b Pl I Bleu Foncé 田  
 ☒ P79 MARCHE  
 € 10000 ➔ € 33000



# regardez le monde autrement

prenez un Abonnement timbres-poste et recevez plus de 100  
timbres-poste belges par an pour seulement **8,40 €\*** par mois!

**pour info:** [www.philately.bpost.be](http://www.philately.bpost.be) ou 015 285 700

\*Ce montant peut varier légèrement si des timbres-poste supplémentaires doivent être émis au cours de l'année.  
La facture vous sera envoyée après chaque livraison, 5 fois par an.

